

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le conseil municipal de la commune de PLASSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LANGLAIS, Maire.

Date de Convocation : 30/08/20

Nombre de membres :

- en exercice : 15
- Présents ou représentés : 12
- Votants : 12

**Membres présents** : Mrs LANGLAIS Jean-Charles, CERCEAU Fabrice, Mmes DAVID Eliane, CHAUVET Mélanie, DELAIRE Sylvie, GILLET Maryvonne, GOURDON Corinne, MARTINEAU Marthe Mrs AUPY Christophe, BUGEAU Bruno, LIAIGRE Xavier, MARATHE Freddy

**Membres absents** : Mme POTET Christiane, Mrs GERGOUIL Patrick, RICHARD Christophe

A été nommée **secrétaire de séance** Mme DAVID Eliane

### OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

M. le Maire rappelle que le prix de vente du mètre carré de terrain dans le cimetière communal est fixé à 6,10 € depuis 1994 soit 15,25 € pour l'achat d'une place.

Le tarif fixé pour un emplacement d'1 mètre carré au jardin d'urnes est fixé depuis 2012 à 45 €.

Au vu des derniers investissements (agrandissement du jardin d'urnes, achat d'un logiciel de gestion des concessions et d'une stèle pour le jardin du souvenir) et de l'entretien, M. le Maire propose d'unifier le tarif à 45 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

- Fixe à compter du 3 septembre 2020 le tarif des concessions au cimetière à 45 € le mètre carré.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire, Jean-Charles LANGLAIS

